

Avis de travaux



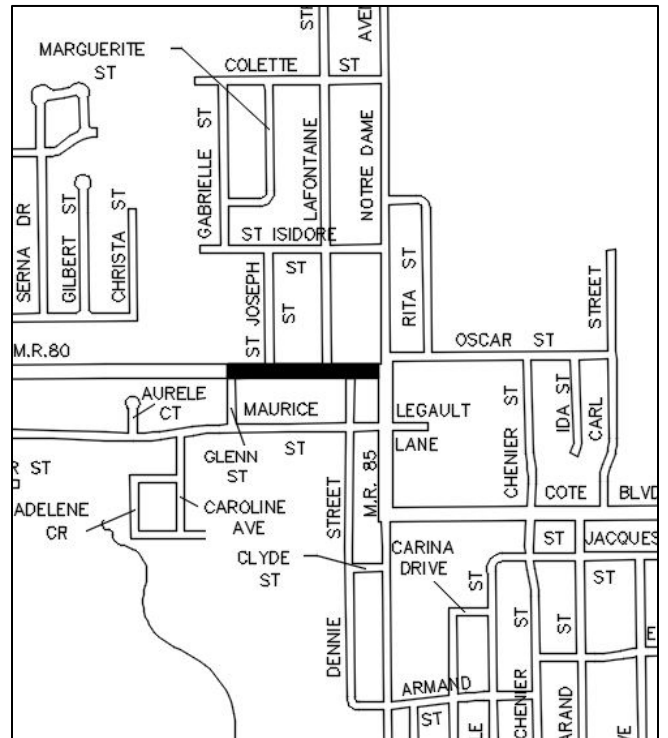
Installation d'un nouveau trottoir, ancienne route 69 (RM 80), à Hanmer, de la rue Glenn à l'avenue Notre Dame

La Ville du Grand Sudbury exécutera des travaux d'installation d'un nouveau trottoir du côté sud de l'ancienne route 69 (RM 80), à Hanmer, de la rue Glenn à l'avenue Notre Dame.

Les travaux de construction seront exécutés par l'entrepreneur de la Ville, Interpaving Ltd., débutera Mai 2021 et se terminera d'ici Juillet 2021.

Pourquoi construit-on ce trottoir?

La Ville du Grand Sudbury travaille activement à devenir une communauté mieux aménagée pour les piétons. Chaque année, la Ville reçoit un certain nombre de demandes de faire installer des trottoirs dans toute la ville. En 2017, la Ville a élaboré un outil détaillé et objectif, soit l'indice de priorité des trottoirs, pour établir l'ordre de priorité des endroits où il faudrait installer des trottoirs, en se fondant sur divers facteurs, dont la catégorie de route, la vitesse et le volume, la proximité des parcs et des écoles, et le nombre de collisions avec des piétons. Cette section de la RM 80 est l'endroit classé premier rang de la liste de priorité dans la ville. Une fois le trottoir construit, les résidents du secteur profiteront d'un trottoir continu de 4,8 km, soit de l'avenue Notre Dame au chemin Desmarais, et celui-ci sera entretenu à longueur d'année.



Pendant les travaux, il pourrait y avoir de la poussière et du bruit dans le secteur. La Ville met tout en œuvre pour réduire l'impact pour les résidents et les propriétaires d'entreprises des environs. Nous vous remercions de votre patience tandis que nous travaillons à améliorer les routes et l'infrastructure de votre voisinage. La Ville du Grand Sudbury et ses entrepreneurs se sont engagés à assurer la sécurité publique et surveilleront les progrès des travaux.






Vous pouvez adresser vos questions sur les travaux de construction à :

Inspecteur des travaux sur place :

Scott Baas
705 674-4455, poste 2965
Scott.Baas@grandsudbury.ca

Gestionnaire du projet :

Kevin Reynish
705 674-4455, poste 3613
Kevin.Reynish@grandsudbury.ca

	<p>Circulation</p> <p>Des plans sont en place pour gérer la circulation dans le secteur pour assurer la sécurité des travailleurs et des résidents. Vous pourriez connaître certains retards et un accroissement de la circulation sur les rues principales et secondaires avoisinantes. Parfois, l'ancienne route 69 (RM 80) pourrait être réduite à une voie de circulation pour permettre les travaux.</p>
	<p>Accès aux entrées de cour</p> <p>Si l'entrepreneur devait fermer temporairement des entrées de cour, il ferait parvenir un avis aux propriétés touchées et prévoirait une autre voie d'accès au terrain et d'autres places de stationnement, s'il y a lieu. Les entrées menant aux entreprises et aux établissements publics doivent rester ouvertes et on doit y avoir accès en tout temps.</p>
	<p>Accès à la route et au trottoir</p> <p>L'entrepreneur assurera l'accès sécuritaire aux piétons. Nous rappelons aux parents d'enseigner à leurs enfants la sécurité routière dans une zone de construction active. Nous demandons aux résidents qui ont des besoins particuliers en matière d'accessibilité, comme l'accès pour les fauteuils roulants, de communiquer avec l'inspectrice ou l'inspecteur des travaux sur place ou avec la ou le gestionnaire du projet de la Ville indiqué ou indiquée sur cet avis.</p>
	<p>Services d'urgence et transport en commun</p> <p>Les véhicules des services policiers, d'incendie et paramédicaux y auront accès en tout temps. Les autobus de transport en commun pourraient être déviés pendant les travaux. Veuillez appeler GOVA au 705 675-3333 ou visiter le www.grandsudbury.ca/gova/ pour obtenir des renseignements. Si les travaux devaient toucher le circuit d'autobus scolaire, le Consortium de services aux élèves de Sudbury vous informerait de tout changement apporté au circuit d'autobus prévu.</p>
	<p>Collecte des déchets</p> <p>La collecte des déchets ménagers, des matières à recycler et des feuilles et des résidus de jardin ne sera pas touchée par les travaux. Veuillez mettre vos déchets devant votre propriété avant 7 h le jour habituel de collecte. Si les camions de collecte ne peuvent pas se rendre à des propriétés dans la zone des travaux, l'entrepreneur sortira les déchets de la zone pour qu'on les collecte. Vos contenants à déchets ménagers, à matières à recycler et à matières organiques seront retournés à votre propriété plus tard dans la journée. Veuillez vous assurer que votre adresse est indiquée sur vos contenants pour qu'on puisse vous les rapporter.</p>